

NATIONS UNIES



UN LIBRARY
UNSA COLLECTION
OCT 21 1994

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2516^e SÉANCE : 23 FÉVRIER 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2516)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 14 février 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16339)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2516^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 23 février 1984, à 15 h 30.

Président : M. S. Shah NAWAZ (Pakistan).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2516)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 14 février 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16339).

La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 14 février 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16339)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2514^e séance, j'invite le représentant du Liban à prendre place à la table du Conseil et le représentant de l'Italie à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Fakhoury (Liban) prend place à la table du Conseil et M. Jannuzzi (Italie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant du Sénégal par laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me pro-

pose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sarré (Sénégal) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant du Liban, à qui je donne la parole.

4. M. FAKHOURY (Liban) [*interprétation de l'arabe*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous présenter nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis convaincu que votre grande expérience, votre sagesse et la confiance dont vous jouissez sont la meilleure garantie du succès de nos délibérations.

5. Je tiens également à remercier le Président du Conseil pour le mois dernier, le représentant du Nicaragua, pour tous les efforts qu'il a déployés afin d'assurer le succès des travaux du Conseil.

6. Au nom de la délégation libanaise, j'adresse à la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques nos sincères condoléances à l'occasion du décès du président Iouri Andropov.

7. Qu'il me soit également permis de remercier la France, par le truchement de son représentant, M. Luc de La Barre de Nanteuil, pour l'intérêt qu'elle porte à mon pays, le Liban, à sa sécurité et à celle de sa population, à son intégrité territoriale ainsi qu'à la protection de son indépendance.

8. Le Liban a toujours été et continue d'être en faveur de la paix et des forces de maintien de la paix. Je ne puis me rappeler une seule occasion où le Liban n'ait pas adopté une position favorable à l'égard d'opérations de maintien de la paix et n'ait pas participé au financement des forces des Nations Unies où qu'elles se trouvent.

9. Il y a aujourd'hui dans le sud du Liban une force internationale conformément à la requête du Liban, lequel a toujours demandé depuis la création même de cette force, qu'elle soit autorisée à exécuter la tâche qui lui a été confiée aux termes des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. La présence de cette force constitue l'un des plus grands succès obtenus par le Conseil dans le domaine du maintien de la paix. A Beyrouth même, il y a encore un groupe d'observateurs internationaux, conformément aux résolutions 516 (1982) et 521 (1982) du Conseil.

10. En septembre de l'année dernière, le Liban avait demandé au Conseil d'envoyer des observateurs internationaux dans les zones dont l'armée israélienne s'était retirée. Pour les raisons que tous les membres du Conseil connaissent, celui-ci n'a pu adopter de résolution à ce sujet. C'est pourquoi le Liban a fait consigner sa demande dans un projet de résolution [S/15990 du 19 septembre 1983] qui indique ce que le Liban a toujours espéré et espère encore, obtenir du Conseil, y compris l'envoi d'une force internationale. Le Conseil restera saisi de ce projet de résolution jusqu'au moment où la situation rendra son adoption possible.

11. J'ai mentionné cela pour souligner que le Liban approuve en principe l'envoi de forces ou d'observateurs des Nations Unies pour aider à rétablir la sécurité et la stabilité au Liban et redonner aux autorités légitimes le contrôle de tout le territoire libanais. Le Liban estime que la proposition visant à envoyer une force internationale dans la seule région de Beyrouth représente une action positive. Cependant, à l'heure actuelle, étant donné les conditions qui règnent, cette action positive demeure partielle et limitée pour les raisons suivantes : premièrement, la création de conditions politiques favorables à l'instauration de la stabilité est la base d'une consolidation de la sécurité; deuxièmement, d'importantes parties du Liban continuent de languir sous le joug de l'occupation; troisièmement, toute force internationale qui pourrait être envoyée au Liban doit disposer de tous les moyens nécessaires pour accomplir efficacement sa tâche dans toutes les régions du Liban; quatrièmement, seule cette efficacité peut permettre à la force des Nations Unies de mener à bien sa tâche, surtout lorsqu'il s'agit d'aider à assurer la sécurité et la stabilité et de participer aux efforts entrepris pour rétablir la souveraineté du Liban sur tout son territoire à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

12. Il est bien évident que la création et l'envoi d'une force internationale, la chronologie et la durée de son déploiement ainsi que l'expiration de son mandat, si le Conseil exprimait le vœu qu'il y soit mis fin, doivent être décidés en consultation et coordination avec le Gouvernement libanais.

13. Le Liban est très désireux de voir la mission de la force internationale couronnée de succès. Il n'est rien que les libanais souhaitent davantage que la paix et la sécurité. Ces neuf dernières années, ils ont vécu tragédie après tragédie. Ceux qui ne font qu'entendre le récit de ces tragédies ne peuvent ressentir la même chose que ceux qui en ont été les témoins; ceux qui ne font que lire le récit de ces tragédies ne peuvent certainement pas éprouver les mêmes sentiments que ceux qui les vivent. Si le Conseil et la communauté internationale qu'il représente veulent véritablement venir en aide au Liban, il faut que cette assistance soit à la taille de la tragédie.

14. Une fois encore, le Liban souligne qu'il accueillera favorablement toute mesure que pourrait prendre le Conseil qui soit en rapport avec l'ampleur de la crise et conforme au point de vue réaliste du Liban exprimé dans la présente déclaration. Le Liban est prêt à coopérer avec le Conseil et avec le Secrétariat à la rédaction et à la mise en œuvre de tout projet de résolution que le Conseil pourrait adopter si ce texte a réellement pour but de faire cesser la crise qui dure maintenant depuis plus de neuf ans.

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

16. M. SARRÉ (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter bien sincèrement et vous présenter mes meilleurs vœux de succès à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. A cours des trois semaines écoulées, nous avons tous pu mesurer vos talents et vos performances à l'exécution de votre tâche pour le moins délicate.

17. Votre prédécesseur, M. Chamorro Mora, représentant du Nicaragua, mérite également que nous lui rendions hommage pour l'autorité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

18. Ma délégation voudrait renouveler ici ses condoléances au représentant de l'Union soviétique à l'occasion du décès de M. Iouri Andropov, président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

19. Je voudrais enfin remercier tous les membres du Conseil pour m'avoir autorisé à participer à ce débat qui revêt aux yeux de mon pays une très grande importance. En effet, le 2 février, le chef de l'Etat du Sénégal, M. Abdou Diouf, a exprimé au Secrétaire général, en visite dans notre pays, la préoccupation du peuple et du Gouvernement sénégalais devant l'escalade de la tension

au Liban. Nous demandons donc que tout soit mis en œuvre pour le retour de la paix dans ce pays, d'autant que la conférence de Genève sur le Liban avait fait naître de grands espoirs dans cette direction. Le 21 février, le Président de la République du Sénégal a renouvelé cette préoccupation et lancé un nouvel appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle s'attelle, toutes tendances politiques et idéologiques confondues, à aider les Libanais à se réconcilier dans leur intérêt mutuel et dans celui de la paix et de la sécurité internationales. Pour toutes ces raisons, mon pays a favorablement accueilli l'initiative française de réunir le Conseil et la proposition qui l'accompagne.

20. Le Conseil se réunit à nouveau pour examiner la situation tragique qui prévaut au Liban, et plus précisément dans l'agglomération de Beyrouth, où le drame libanais prend un relief particulier.

21. Mon pays, le Sénégal, dont l'engagement à la cause de la paix et de la souveraineté du Liban motive sa participation au contingent de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, voudrait d'emblée saisir cette occasion pour réaffirmer cet engagement. Notre soutien reste également acquis à toute initiative susceptible de ramener la paix et la concorde dans ce pays tant éprouvé.

22. Comme je viens de le dire, il y a quelques semaines nous avons accueilli avec espoir la conférence de réconciliation nationale de Genève et le cessez-le-feu qui semblait en avoir résulté. Aujourd'hui, hélas, nos espoirs sont à nouveau déçus, et la situation s'est considérablement aggravée à la suite des derniers événements, qui ont une fois de plus bouleversé les données du problème. Aussi la situation à laquelle le Conseil a à faire face aujourd'hui revêt-elle deux aspects : humanitaire et politique. L'aspect le plus urgent est d'ordre humanitaire. Il concerne l'arrêt des hostilités et la protection des populations civiles, y compris les réfugiés palestiniens, victimes innocentes des souffrances indicibles auxquelles le peuple libanais continue d'être soumis. Mais, au-delà de cette urgence, il y a la sauvegarde de l'Etat libanais dans toutes ses composantes, un Etat dont l'unité et l'intégrité territoriale sont aujourd'hui plus que jamais sérieusement menacées. De l'avis de mon pays, l'importance de l'enjeu exige que tous les Etats Membres qu'ils prennent à cœur de permettre au Conseil de prendre ses responsabilités et de remplir sa tâche essentielle — en l'occurrence, promouvoir la paix et la stabilité dans un Liban que nos efforts communs doivent rendre à lui-même.

23. C'est plus que jamais l'occasion pour le Conseil de saisir cette opportunité pour examiner, à la lumière de la résolution 38/58 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1983, la question de Palestine dans son

ensemble et notamment les modalités de la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Une telle conférence, de l'avis de ma délégation, pourrait avoir des effets bénéfiques au Liban, et même dans toute la région. Il faut le dire, les manifestations constantes de la violence dont nous sommes témoins tirent souvent leur origine dans le non-règlement de la question du Moyen-Orient et de la cause palestinienne. Aujourd'hui, la violence semble s'ériger en loi; des victimes innocentes ne cessent de tomber. Au vu de tout cela, le Conseil devrait sans plus tarder favoriser un climat de confiance mutuelle qui permettrait à toutes les parties intéressées de taire leurs passions pour s'engager résolument dans le processus de paix défini par la Conférence internationale sur la question de Palestine et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C.

24. Il ressort des différentes déclarations faites ces derniers jours devant le Conseil que le règlement juste et durable de la situation que nous examinons aujourd'hui ne devrait plus souffrir de délai. Au stade actuel de l'évolution de la situation, mon pays apporte son plein appui à la proposition française tendant à remplacer par la force multinationale déployée à Beyrouth par une force internationale. Nous souscrivons d'autant plus à cette initiative qu'il nous paraît indispensable de tout mettre en œuvre pour éviter de laisser un vide qui pourrait être dangereux à la suite du retrait déjà avancé de la force multinationale. Nous devons éviter une réédition de Sabra et Chatila. Du reste, les nombreuses prises de position des parties libanaises en conflit en faveur d'une intervention des Nations Unies semblent démontrer le caractère pertinent d'une telle entreprise, à preuve la déclaration que vient de faire le représentant du Liban.

25. Bien entendu, la mission et les modalités de mise en place d'une force des Nations Unies devront faire l'objet d'une évaluation attentive en consultation étroite avec toutes les parties en cause. Dans l'immédiat, certaines propositions d'urgence ont été émises devant le Conseil pour parer au plus pressé. A notre avis, elles revêtent un intérêt certain car ce qui est essentiel c'est de permettre à l'Organisation de contribuer de façon positive et sous la forme la plus appropriée à l'amélioration de la situation dans cette zone troublée.

26. Le débat qui se poursuit aujourd'hui est d'une importance particulière pour l'avenir même du Liban. Nous voulons croire que le Conseil prendra, avec toute l'urgence requise par la situation, les mesures qu'impose le rétablissement progressif de la paix et de la sécurité dans ce pays tant meurtri.

La séance est levée à 16 h 35.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
